



Mairie de BIRAN

COMPTE RENDU SÉANCE du 9 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de BIRAN, se sont réunis à 20 h 30 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 décembre, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : DELIGNIERES Patrick, SAINTE FOIE Lydia, CARTAUD Gérard, LEVALLOIS Rémi, MACARY Claude, MARTIN Michèle, DUFFORT Christopher ;

Excusé (es) : Jean-Raymond SILLIERES, Cécile GUICHARD, Cathy GIRARD, Jacques Michel VAISSE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Claude MACARY, est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2021.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

1. Point sur le projet de la Cour d'école

Présentation d'un diaporama, préparé par Jacques Michel VAISSE, suite aux travaux et rencontre sur le terrain.

Une ébauche avec un plan est présentée, cette dernière reprend le périmètre nécessaire à la création d'une cour d'école avec préau et accès handicapé. Pour une première approche financière, un devis a été demandé aux établissements Desclaux pour évaluer les travaux de terrassement, accès handicapés et revêtement.

Les conseillers présents émettent un avis favorable à la poursuite du projet qui prend forme ; Dans tous les cas Monsieur le Maire rappelle que nous sommes dans l'obligation de créer un accès (rampe) handicapé ainsi que des toilettes pour l'école.

2. Point sur l'adressage.

Début janvier nous devrions avoir plus de précisions sur la livraison des plaques et poteaux ce qui pourrait permettre une première installation.



Mairie de BIRAN

Les nouvelles dénominations de rues et par conséquent d'adresses étant déjà utilisées par divers organismes, nous avons des demandes de la part des administrés pour que soient installées rapidement les nouvelles signalisations.

3. Arbre de Noël.

Repas de Noël, pour les enfants de l'école le 16 décembre à la salle des fêtes.

Comme l'an passé le conseil souhaite une distribution de BD aux enfants de BIRAN.

4. Questions diverses

L'entreprise BOUYGUES a été appelée afin de régler les problèmes de dysfonctionnement de l'éclairage public. Une mise aux normes s'avère nécessaire pour l'éclairage du village, sachant que des subventions sont allouées pour permettre aux collectivités de passer à un éclairage LED un devis à été demandé en accord avec le syndicat d'électrification.

Si l'état sanitaire le permet le conseil retient la date du 16 janvier 2022, pour la cérémonie de présentation des vœux ; il n'est malheureusement pas envisageable de prévoir un pot de l'amitié à l'issue de cette cérémonie.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h15.

La date du prochain conseil municipal : le 11 ou 18 janvier 2022, à 20h30.

Le Maire,

Patrick DELIGNIERES.